



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-039

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Libertés publiques et pouvoirs de police – Cimetière

Règlement intérieur du cimetière communal

Madame le Maire donne la parole à Mmes DIERS de LABARRE et SEGUINOT qui travaillent actuellement avec l'agent en charge sur le cimetière et sa gestion.

Il s'agirait d'apporter des modifications au règlement du columbarium existant conformément au projet joint à la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre un règlement intérieur global concernant le fonctionnement du cimetière.

Après l'exposé précité,

Le conseil municipal décide et vote par 12 voix POUR :

- d'apporter les modifications susnommées au règlement du columbarium existant
- d'autoriser Madame le maire à mettre en œuvre un règlement intérieur global concernant le fonctionnement du cimetière dans lequel sera intégré le document évoqué précédemment.

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_039DE
Reçu le 05/04/2024

